



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

Création d'une filières de traitement des déchets maritimes

Code : B.3.2

Maitrise d'ouvrage : CTM

Comité de pilotage : CTM - CACEM - ODE- ADEME - Communes

Communes concernées : Fort-de-France, Trois-îlets, Lamentin

Contexte et objectif de l'action

La pratique des activités maritimes génère la production de nombreux déchets de natures diverses (Papiers Cartons souillés, Plastiques, Bois, Métaux, Toxiques liquides (acides, peintures, colle, vernis, solvants, etc...), Toxiques solides, Emballage souillés, Huiles de vidange, Batteries, Piles, Filtres à huile et à carburant, Hydrocarbures, engins pyrotechniques).

La gestion de ces déchets doit se concevoir depuis leur lieu de production (le bassin portuaire ou l'aire technique) jusqu'à leur lieu de stockage ultime ou d'élimination. Pour cela, des filières opérationnelles (collecte sur le site de production, transport, stockage et élimination) doivent être mise en place pour l'ensemble des déchets dont les filières n'existent pas déjà. L'objectif de cette action est de limiter l'impact des activités maritimes sur la qualité des eaux.

Description technique de l'action

La réalisation de filières de traitement des déchets maritimes ne doit pas se concevoir indépendamment des autres filières de gestion des déchets mais bien être intégrée et complémentaire à l'existant. La première étape consiste donc en l'inventaire des filières d'élimination des déchets existantes sur l'île et les conditions d'intégration des déchets portuaires correspondants dans celles-ci. Pour les déchets ne disposant pas de filières opérationnelles, une nouvelle filière sera créée. Cette nouvelle filière s'attachera à recenser les déchets spécifiques issus d'autres domaines d'activités de manière à diminuer les coûts de gestion. Les conditions de transfert des déchets du point propre vers la déchetterie ou le prestataire seront définies spécifiquement pour chaque nouvelle filière créée. Les déchetteries existantes seront adaptées aux nouveaux déchets susceptibles d'être collectés. Cette action doit être menée en parallèle et en concertation avec les actions du thème B.2 Des ports de plaisance à haute qualité environnementale.

Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2020

Indicateurs:

Nombre de bateaux déconstruits

Date d'échéance de l'action : 2024

Pourcentage d'avancement : 0%

Éléments financiers

Budget total : 180K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 180K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2020	30K € HT		16%
2021	50K € HT		27%
2022	100K € HT		55%
2023	0K € HT		
2024	0K € HT		
TOTAL	180K € HT		